EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **COMMUNE DE B A R D O S**

DU CONSEIL MUNICIPAL **PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

Présents : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - DIRIBARNE Lionel - DIBON Odette - BALADE Ramuntcho - CELHAY Martine – DAGORRET Hervé - TOURATON Elisabeth – POUCE Thierry - EYHERABURU Mélanie – RIVAS Nicolas – YRIBARREN Maiana – WINDAK Pascal – HAGA Elisabeth – MAINARD Guy - FERRINI Catherine - MAILHARRANCIN Jean-Claude – THOMAS Patricia

Secrétaire de séance : Elisabeth HAGA

La Maire propose au Conseillers Municipaux le projet du Budget Primitif 2026, transmis en amont de la séance.
Elle rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance.
Afin de faciliter la gestion de la Commune, elle propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, à la majorité (15 Pour, 4 Contre),
MAINARD Guy - FERRINI Catherine -MAILHARRANCIN Jean-Claude – THOMAS Patricia votent contre.

ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2026 :

INVESTISSEMENT	Dépenses	1 689 985,73 €
	Recettes	1 390 176,85 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 946 202,00 €
	Recettes	2 946 202,00 €

Pour rappel, total budget :

INVESTISSEMENT	Dépenses :	2 189 800,00 €	(dont 499 814,27 € de RAR)
	Recettes :	2 189 800,00 €	(dont 799 623,15 € de RAR)
FONCTIONNEMENT	Dépenses :	2 946 202,00 €	
	Recettes :	2 946 202,00 €	

PRÉCISE que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et d'investissement avec plusieurs opérations d'équipement,

AUTORISE la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

MAIRIE DE BARDOS
Pyrénées-Atlantiques